



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 010/2021
SÉANCE N° 1 DU 13 FÉVRIER 2021

SOLLICITATION DU PRÉFET DE LA MAYENNE POUR L'ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET DE NOUVELLE USINE DES EAUX

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 5 février 2021, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à neuf heures, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Anthony Roullier, Damien Richard, Loïc Broussey (jusqu'à 10 h 01), Patrick Péniguel, Jérôme Allaire (à partir de 10 h 12), Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Guillaume Agostino, Marjorie François, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi, Christine Droguet, Noémie Coquereau, Didier Pillon, Samia Sultani (jusqu'à 10 h 46), Marie-Cécile Clavreul, Isabelle Marchand, Pierrick Guesné, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot (jusqu'à 10 h 53), Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Christine Dubois, Julien Brocaïl, Vincent Paillard, Mickaël Marquet, Sarah Piquet, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon (jusqu'à 10 h 47), Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Dominique Gallacier et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Fabienne Le Ridou, Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Paul Le Gal-Huamé, Gérard Travers, Olivier Barré, Michel Paillard.

Étaient représentés

Gwenaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Christian Lefort, Loïc Broussey a donné pouvoir à Isabelle Fougeray (à partir de 10 h 01), Jocelyne Richard a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Caroline Garnier a donné pouvoir à Bruno Bertier, Céline Loiseau a donné pouvoir à Christine Droguet, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Pétron, Samia Sultani a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 10 h 46), Xavier Dubourg a donné pouvoir à Didier Pillon, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Didier Pillon, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Guy Toquet a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre (à partir de 10 h 47).

Éric Morand est représenté par Sarah Piquet (suppléante).

Lucie Chauvelier et Christian Lefort ont été désignés secrétaires de séance.

Compte rendu analytique de séance affiché le : 16 février 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FÉVRIER 2020

SOLLICITATION DU PRÉFET DE LA MAYENNE POUR L'ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DU PROJET DE NOUVELLE USINE DES EAUX

Rapporteur : Nadège Davoust

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L 5216-5,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'arrêté DUP 2009 D4019, du 13 août 2009, autorisant le prélèvement d'eau dans la Mayenne à Changé, et instaurant les servitudes sur les terrains compris dans les périmètres de protection,

Vu le schéma directeur d'eau potable de 2011,

Vu l'étude préalable à la décision de 2016,

Vu la délibération du bureau communautaire du 2 juillet 2018 pour la consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de la nouvelle usine,

Vu l'arrêté du 15 juin 2020 portant décision d'examen au cas par cas sur les nouvelles canalisations associées à la création d'une usine d'eau potable,

Vu la déclaration d'intention déposée en préfecture en juillet 2020,

Considérant le projet de construction d'une nouvelle usine d'eau potable, au lieu-dit "La Biochère" à Changé,

Considérant la nécessité de solliciter le Préfet de la Mayenne pour engager la procédure de déclaration d'utilité publique,

Après avis du conseil d'exploitation des régies d'eau potable et d'assainissement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve le projet dans sa globalité (Usine des eaux et réseaux de transfert).

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter du Préfet de La Mayenne l'engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour le projet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette sollicitation.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20210213-S1-CC-010-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2021

Affichage : 16/02/2021